

23 octobre 1991

NOTE SUR L'ECOTAXE
PROPOSEE PAR LA COMMISSION

-000-

Si la France ne veut pas bloquer toute initiative communautaire sur le problème de l'effet de serre, elle doit prendre en compte les considérations suivantes :

1) - l'approche la plus dangereuse pour nous, est une approche par la fixation de quata d'émission, car nous savons très bien que nous ne pourrions pas alors valoriser notre avance actuelle dûe au nucléaire.

2) - l'approche la plus avantageuse est celle qui mettrait en place une fiscalité élevée sur le CO₂. Il y a deux difficultés évidentes à faire prévaloir cette solution : d'une part, elle est un encouragement explicite au développement du nucléaire, ce à quoi l'opinion de quelques pays est actuellement viscéralement opposée; d'autre part, elle créerait un avantage économique supplémentaire aux bénéfices des entreprises qui ont accès à l'électricité nucléaire.

Sur ce dernier point, il faut souligner que le nucléaire est aujourd'hui un atout économique pour la France et pas seulement un atout écologique (au plan du CO₂)

Les plus gros consommateurs d'électricité des pays voisins sont jaloux de cet atout et la pression exercée par la Commission en faveur de la libre circulation de l'électricité est encouragée par cette jalousie.

Pour ces deux raisons, il est sans doute aujourd'hui difficile et même inopportun (si nous entendons nous opposer à la libre circulation de l'électricité*) de nous battre résolument pour une taxe qui ne porterait que sur le CO₂.

* j'ai beaucoup à dire sur ce dossier de libre circulation de l'électricité, mais il serait trop long de l'analyser ici

3) - Une taxe qui porterait seulement sur l'énergie et non sur le CO₂ :

- ne changerait pas ou peu les efforts qui seraient accomplis par notre pays pour réduire ses émissions de CO₂, dans la mesure où nous avons décidé de ne pas accroître notre singularité nucléaire au sein de l'Europe sous prétexte de lutter contre l'effet de serre. Nous avons en effet affiché que nous n'entendions pas accentuer notre effort d'investissement dans le nucléaire pour substituer plus encore l'électricité nucléaire à l'énergie fossile (sauf de façon marginale).

- ne modifierait pas notre compétitivité relative actuelle par rapport à nos partenaires de la CEE; ce qui ne serait pas le cas dans le cadre d'un "burden sharing" qui nous serait défavorable.

L'inconvénient d'une taxe sur l'énergie est qu'elle n'inciterait pas nos partenaires à relancer le nucléaire chez eux; il faut rappeler à ce propos que la Suède, qui est officiellement très antinucléaire, a mis en place chez elle, depuis le 1.1.1991, une taxe lourde sur le CO₂ dont le but (inavoué mais réel) est de faire toucher du doigt, par tous les agents économiques, le coût du "non nucléaire" et faciliter ainsi un revirement en faveur du nucléaire.

Cet inconvénient est sérieux au plan de la lutte contre l'effet de serre puisque le moyen le plus efficace, pour réduire les émissions de CO₂ chez nos voisins, est de substituer le nucléaire aux combustibles fossiles pour produire de l'électricité.

Cet inconvénient est réel aussi pour notre pays qui ne peut rester durablement un îlot nucléaire au sein d'une Europe antinucléaire; la moindre vulnérabilité de notre nucléaire, qui résulterait du retour au nucléaire de nos voisins, serait toutefois compensée par la perte de l'atout économique évoqué au point 2 ci-dessus.

4) - Ce qui précède me conduit à penser que l'actuelle proposition de la Commission est acceptable pour nous.

Une taxe de même niveau sur le CO₂ et sur l'énergie est un compromis raisonnable entre nos partenaires et nous et un compromis raisonnable entre des intérêts contradictoires de notre pays.

La proposition de la Commission est ambiguë sur un point : elle ne précise pas si la taxe sur l'énergie serait assise sur l'énergie primaire ou sur l'énergie finale.

Si elle est assise sur l'énergie primaire, l'électricité nucléaire serait deux fois moins taxée que l'électricité produite à partir d'énergie fossile. Si elle est assise sur l'énergie finale, l'électricité nucléaire serait quatre fois moins taxée.

Nous devrions essayer de faire prévaloir la deuxième solution mais ne pas chercher à obtenir plus de nos partenaires dans l'immédiat.

6) - Cette acceptation de la proposition de la Commission ne devrait pas nous empêcher de continuer à affirmer que la bonne solution est une taxe sur le CO₂, par ce que la prise en compte des coûts externes (et des coûts de long terme) du nucléaire doit être effectuée par une approche non fiscale (réglements de sûreté, provisions dans les comptes des exploitants, assurances) qui pourrait faire l'objet d'une étude de la communauté.

Il me paraît clair par ailleurs que, lorsque la CEE voudra obtenir l'adhésion d'autres pays à son approche fiscale, nous cesserons d'être isolés dans notre plaidoyer pour une taxe sur le seul CO₂ : les positions déjà prises par la Suède ou affichées par la Suisse et l'Autriche l'indiquent; les pays grands producteurs d'hydraulique, ou déterminés à relancer le nucléaire (U.S.A. ?) nous soutiendront très vraisemblablement.

Yves MARTIN